



21 mai 2026 | Secrétariat général

FAQ sur l'enquête COFO 2024

1 Pourquoi réalise-t-on des enquêtes COFO ?

Conformément à l'art. 62, al. 4, de la Constitution fédérale (Cst.), les cantons sont tenus d'harmoniser les principaux éléments de la scolarité obligatoire. Dans ce but, ils ont défini en 2011 des objectifs nationaux de formation dans les quatre domaines disciplinaires suivants : langue de scolarisation, deuxième langue nationale et anglais, mathématiques et sciences naturelles. Sur le plan juridique, les cantons ont concrétisé leur mandat d'harmonisation en adoptant le concordat HarmoS (2007).

Les objectifs nationaux de formation adoptés par la CDIP décrivent les compétences fondamentales que les élèves doivent avoir acquises à différents moments de leur scolarité (c'est-à-dire à la fin de leurs 4^e, 8^e et 11^e années de scolarité HarmoS) dans les quatre domaines disciplinaires¹. Les plans d'études harmonisés entre les régions linguistiques (*Lehrplan 21*, Plan d'études romand [PER], *Piano di studio*)² et les moyens d'enseignement adaptés tiennent compte de ces compétences fondamentales et les voient comme des objectifs cibles.

Les enquêtes de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (enquêtes COFO) consistent à comparer, au moyen d'instruments de mesure suisses, la formation dispensée à l'école obligatoire dans tout le pays. Elles ont pour objectif de vérifier le degré d'harmonisation des objectifs de formation pour les différents niveaux d'enseignement au sens de l'art. 62, al. 4, Cst. En parallèle, elles permettent de vérifier la proportion des élèves qui atteignent les standards nationaux de formation (soit les compétences fondamentales) définis en 2011 par la CDIP.

2 Dans quel contexte l'enquête COFO actuelle s'inscrit-elle ?

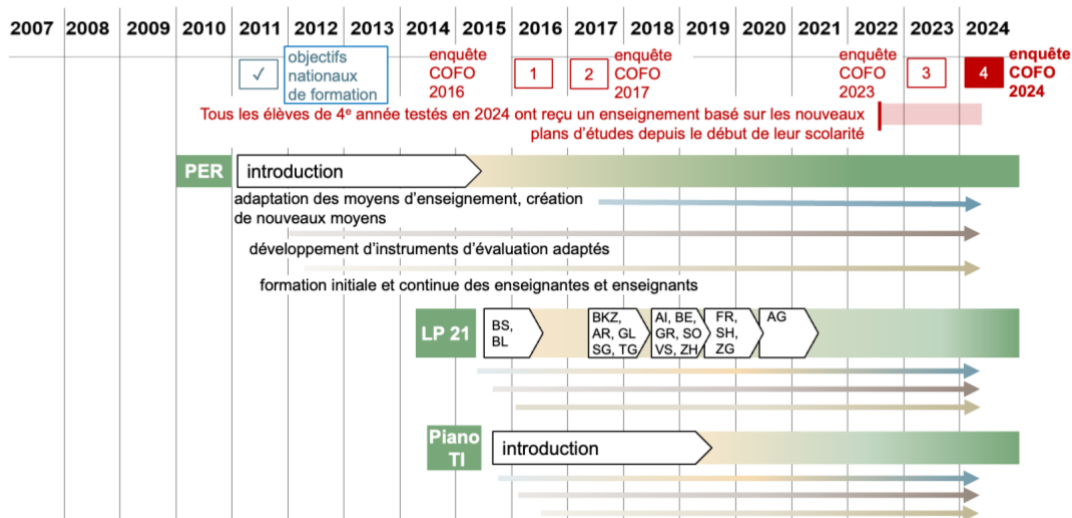
La mise en œuvre de l'harmonisation dans le quotidien scolaire représente un long processus, qui comprend notamment le développement des moyens d'enseignement, la formation continue du corps enseignant et, si nécessaire, l'adaptation des grilles horaires.

En fonction de la région, du canton et du domaine disciplinaire testé, les élèves qui ont participé à l'enquête COFO 2024 n'auront suivi un enseignement conforme aux nouveaux plans d'études régionaux que depuis quelques années.

¹ La deuxième langue nationale et l'anglais constituent une exception, puisque les objectifs de formation définis dans ces domaines ne concernent que les 8^e et 11^e années de la scolarité obligatoire.

² Le PER a été introduit progressivement dans les écoles romandes jusqu'en 2014/2015. Dans le canton du Tessin, la première version du *Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese* est entrée en vigueur en 2018/2019. C'est maintenant sous une forme plus aboutie qu'il est appliqué depuis 2023/2024. L'introduction du *Lehrplan 21* dans les cantons alémaniques a été approuvée en 2014. Les derniers d'entre eux ont achevé sa mise en place sur leur territoire en 2022/2023.

Processus d'harmonisation



3 Sur quoi les tests de l'enquête COFO 2024 ont-ils porté ?

L'enquête 2024 a testé l'atteinte des compétences fondamentales en 4^e année scolaire dans la langue de scolarisation et en mathématiques. Pour la langue de scolarisation, les tests ont porté sur les compétences en compréhension orale et en compréhension écrite. Les compétences productives (expression orale et écrite) n'ont pas fait l'objet de tests.

C'était la première fois que l'atteinte des compétences fondamentales était évaluée en 4^e année scolaire (mesure zéro). À l'exception de Zoug et de Nidwald, tous les cantons ont pris part à l'enquête. Au total, près de 20 000 élèves de quelque 1150 écoles ont été testés.

4 Comment les tâches de test ont-elles été mises au point ?

La gestion du développement des tâches et des tests était du ressort du Secrétariat de la Banque de données de tâches (BDT) de la CDIP. Celui-ci a collaboré avec plusieurs hautes écoles et services cantonaux pour élaborer les tâches de test³.

Les tâches sont soumises à plusieurs étapes de validation avant l'enquête principale. Elles doivent permettre de mesurer les compétences visées et fonctionner correctement et de manière comparable pour différents groupes d'élèves. La validation de ces tâches passe par des évaluations, notamment par des expertes et experts externes, des tests préliminaires de nature qualitative comme quantitative et une enquête pilote avec des échantillons tirés des différentes régions linguistiques. Les tâches ont été retravaillées en fonction des retours obtenus à chaque étape.

³ Le rapport technique sur le développement des tests et la définition des échelles de test (Angelone [Hg.], 2026, en allemand) contient des exemples de tâches de test.



5 Qu'est-ce qu'une valeur-seuil et comment est-elle déterminée ?

La valeur-seuil indique la valeur, sur l'échelle de test, à partir de laquelle on considère que les compétences fondamentales sont atteintes. Cette valeur-seuil est déterminée selon une méthode inspirée de la méthode *bookmark*. La valeur-seuil situe la limite entre les tâches que les élèves disposant des compétences fondamentales arrivent encore en général à résoudre correctement et les tâches pour lesquelles ce n'est plus le cas⁴. La valeur-seuil permet d'évaluer le degré d'atteinte des compétences fondamentales par exemple dans un canton donné (« x % des élèves atteignent les compétences fondamentales »).

Le processus scientifique de détermination des valeurs-seuils (*standard-setting*) réalisé dans le cadre des enquêtes COFO se fait au niveau opérationnel. Les autorités politiques n'interviennent pas. Elles peuvent tout au plus rejeter les résultats et, ce faisant, dire qu'elles ne les approuvent pas.

6 Au vu des résultats de l'enquête COFO 2024, comment la CDIP évalue-t-elle le niveau d'harmonisation et l'atteinte des objectifs ?

- **En compréhension orale dans la langue de scolarisation**, 87 % des élèves en moyenne (entre 80 et 95 % selon les cantons) ont atteint les objectifs nationaux de formation, et donc les compétences fondamentales visées. Ce taux d'atteinte des compétences est relativement élevé. L'harmonisation entre les cantons est relativement bien avancée dans ce domaine.
- **En compréhension écrite dans la langue de scolarisation**, 79 % des élèves en moyenne (entre 70 et 87 % selon les cantons) ont atteint les objectifs nationaux de formation, et donc les compétences fondamentales visées. Ce degré d'atteinte des compétences peut être qualifié de modéré. L'harmonisation entre les cantons est relativement bien avancée dans ce domaine également.
- En **mathématiques**, 76 % des élèves en moyenne (entre 68 et 88 % selon les cantons) ont atteint les objectifs nationaux de formation, et donc les compétences fondamentales visées en mathématiques. Ce degré d'atteinte des compétences est lui aussi qualifié de modéré. Ici aussi, l'harmonisation est relativement bien avancée.

7 Quelles conclusions la CDIP tire-t-elle de ces résultats ?

- Dans l'ensemble, l'harmonisation que visent les compétences fondamentales et les plans d'études régionaux est en assez bonne voie. Les cantons remplissent ainsi l'objectif général fixé par la Constitution.
- Les résultats permettront d'évaluer quelles mesures pourraient être prises dans les régions linguistiques et les cantons pour continuer à se rapprocher des valeurs cibles.
- Parmi les caractéristiques individuelles prises en compte (genre, origine sociale, langue parlée à la maison, statut migratoire), c'est l'origine sociale qui présente la plus forte corrélation avec les résultats des tests. On observe une corrélation négative avec les résultats des tests, en particulier lorsqu'une origine socialement défavorisée coïncide avec un contexte migratoire de première génération et que la langue de scolarisation n'est pas parlée à la maison (effet cumulatif). Lorsque le contexte social est privilégié, les autres caractéristiques individuelles ayant un effet potentiellement défavorisant ont moins de répercussions sur les résultats.

⁴ Le processus de détermination des valeurs-seuils est également décrit dans le rapport technique sur le développement des tests et la définition des échelles de test (Angelone [Hg.], 2026, en allemand).

8 À quoi servent les résultats ?

Le 21 mai 2026, la CDIP approuve le rapport scientifique. Les enquêtes COFO fournissent de **premiers éléments d'information** qui permettront ensuite aux cantons de **faire évoluer le système éducatif**. Ces informations (données et résultats) alimenteront le monitoring national de l'éducation. Grâce à ces enquêtes de vérification, les cantons disposent d'informations exhaustives sur leur système éducatif, qu'ils peuvent mettre en regard avec le reste de la Suisse. Les enquêtes peuvent être l'occasion de se pencher plus avant sur une question et d'élaborer des mesures visant à améliorer la qualité du système. Ces analyses s'inscrivent donc dans des processus à long terme.

Avant de pouvoir communiquer sur d'éventuelles mesures, la CDIP devra procéder à une analyse approfondie des résultats. Les résultats présentés aujourd'hui doivent être considérés comme de premiers points de repère.

9 Combien coûte une enquête COFO ?

Entre 2014 et 2025, la CDIP a affecté chaque année 1,13 million de francs à l'élaboration des enquêtes COFO et à leur réalisation, et 370 000 francs à la Banque de données de tâches (sans tenir compte des coûts supplémentaires liés à la pandémie). À ce jour, quatre enquêtes COFO ont été réalisées.

10 Combien y a-t-il déjà eu d'enquêtes COFO ? Quand la prochaine aura-t-elle lieu ?

Les trois premières enquêtes COFO ont été réalisées en 2016, en 2017 et en 2023. Leurs résultats ont été publiés en 2019 et en 2025. Les prochaines mesures seront effectuées tous les quatre ans et commenceront avec les enquêtes 2028 (8^e année scolaire) et 2031 (11^e année), qui seront réalisées dans le cadre du futur monitoring des compétences fondamentales et non plus sous la forme d'enquêtes COFO.

Références

[Concordat HarmoS \(2007\)](#)

[Standards nationaux de formation : compétences fondamentales pour la langue de scolarisation \(2011\)](#)

[Standards nationaux de formation : compétences fondamentales pour les mathématiques \(2011\)](#)

[Harmonisation des éléments visés dans la Constitution : bilan 2015](#)

[Harmonisation des éléments visés dans la Constitution : bilan 2019](#)

[Rapport national sur l'enquête COFO 2016](#)

[Rapport national sur l'enquête COFO 2017](#)

[Rapport national sur l'enquête COFO 2023](#)